

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieilhe, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOILLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

**Absents** : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERSVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Convention pour l'entretien de la voie douce d'Ucel

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte autour du canal d'Ucel, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) emprunte différentes emprises communales.

Il convient de régulariser, par convention, la répartition des charges et responsabilités de nos deux collectivités concernant la gestion de la section de voie verte existante et de celle à créer.

La convention ci-jointe a pour objet de permettre l'accès aux terrains communaux (ou conventionnés par la commune) :

- d'une part à toute personne habilitée par la CCBA et la commune afin de procéder aux travaux de création d'une bande roulante, une partie ayant été effectuée, une partie restant à créer pour le raccordement à la future voie douce Ucel-St Privat par l'Avenue de la Soie, d'en assurer la surveillance et l'entretien
- d'autre part, au public dans le cadre de la pratique d'une activité pédestre ou « roulante » (cycles, trottinettes, rollers etc....) à l'exception de tout véhicule motorisé,
- de fixer les conditions d'ouverture et de la circulation piétonne ou cycliste sur la voie douce,
- de répartir les charges d'entretien entre la CCBA et la commune.

Cette autorisation d'utilisation accordée par la commune à la CCBA est illimitée.

La commune d'Ucel a délibéré favorablement pour la signature de cette convention par Délibération du Conseil Municipal N° 04/2019 en date du 08/02/2019.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention ci-annexée avec la commune d'Ucel en vue de la création, de l'utilisation et de l'entretien de la voie verte sur le terrain communal d'Ucel**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 juillet 2019

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190709-DEL09072019-19-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2019  
Date de réception préfecture : 18/07/2019